

**290**

**DQ5**

Québec, le 26 juin 2012

Projet de parc éolien de la Seigneurie de  
Beauté – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

**6211-24-053**

Monsieur Jacques Roberge  
Procureur  
Séminaire de Québec  
1, rue des Remparts  
Québec (Québec) G1R 4R7

**Objet : Projet de parc éolien de la Seigneurie de Beauté – 4  
dans la MRC de la Côte-de-Beaupré  
Questions complémentaires du 26 juin 2012 (DQ5 n<sup>os</sup> 1 à 11)**

Monsieur,

Dans le cadre de l'audience publique sur le projet ci-haut mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet les questions suivantes :

**Question 1**

Dans quelle mesure la Politique de gestion des plaintes et de règlement des différends sur la Seigneurie de Beauté, terres du Séminaire de Beauté (DB17) s'applique-t-elle aux activités découlant de l'implantation du parc éolien ?

**Question 2**

- A. Quelles sont les exigences qualitatives et quantitatives de la norme FSC en termes d'aires protégées pour le territoire de la Seigneurie ?
- B. Quel pourcentage de son territoire le Séminaire vise-t-il à protéger ?
- C. Une attention particulière à l'habitat de la grive de Bicknell sera-t-elle prise en compte lors de la sélection des zones de protection ?

**Question 3**

La norme FSC à laquelle le Séminaire de Québec tente d'être reconnu s'applique d'abord à l'exploitation forestière effectuée sur le territoire de la Seigneurie de Beauté. Le séminaire doit-il également faire respecter certains des éléments de cette norme, en particulier ceux touchant les espèces en péril, notamment aux différents utilisateurs du territoire et en particulier l'implantation de parcs éoliens ?

**Question 4**

Quelles conditions devraient respecter les travaux de construction du parc éolien afin d'être conforme aux exigences de la norme FSC ?

**Question 5**

Est-ce que la destruction d'habitats de la grive de Bicknell lors de la réalisation du projet éolien pourrait contrevenir à l'obtention de la certification FSC pour le territoire de la Seigneurie de Beaupré?

**Question 6**

Où en est rendue votre démarche d'accréditation FSC?

**Question 7**

La politique environnementale du Séminaire de Québec mentionne : « Identifier et mesurer les risques possibles à l'égard de l'environnement et mettre en place un plan correcteur adéquat de façon à réduire ces risques ».

- A. Les projets éoliens ont-ils été analysés au regard de cette disposition de la politique ?
- B. Si oui, quels risques ont été identifiés et quelles mesures sont envisagées dans le plan correcteur?

**Question 8**

La politique environnementale du Séminaire mentionne : « établir un processus de suivi et de vérification des ses activités ayant pour but de valider que celles-ci répondent à la présente politique, aux lois et règlements, ainsi qu'aux principes de saine gestion en matière d'environnement ».

- A. De tels processus de suivi et de vérification sont-ils prévus pour les projets éoliens?
- B. En quoi consistent-ils?

**Question 9**

Dans ses fiches techniques sur les espèces à statut particulier, le Séminaire mentionne comme mesure de protection de la grive de Bicknell qu'« il faut encourager le maintien de peuplements de conifères des régions montagneuses et de peuplements en régénération d'au moins deux mètres de hauteur et situés à plus de 600 mètres d'altitude, avec la rétention de chicots contribuant à la protection de son habitat ».

- A. Cette mesure est-elle mise en place par le Séminaire, si oui, de quelle façon l'application de cette mesure se traduit-elle sur le terrain?
- B. Des mesures similaires ont-elles été demandées au promoteur dans le cadre du projet éolien Beaupré 4?

**Question 10**

Dans ses fiches techniques sur les espèces à statut particulier, le Séminaire mentionne comme mesure de protection de la grive de Bicknell que « toute occurrence de la Grive de Bicknell doit être relevé au GPS pour établir des modalités plus précises. »

- A. Des occurrences de la Grive de Bicknell ont-elles été géo référencées sur le territoire de la seigneurie?
- B. Si oui, indiquez leur nombre et localisez ces emplacements sur une carte.

**Question 11**

Lors de l'audience publique, il a été mentionné qu'environ 400 travailleurs forestiers œuvrent sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré en période estivale.

- A. Est-ce que tous ces travailleurs utilisent le chemin de l'Abitibi Price pour se rendre à leur lieu de travail?
- B. Dans la négative, veuillez indiquer le nombre de travailleurs qui empruntent quotidiennement ce chemin.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **29 juin prochain**, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Harvey  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission